99\_DE-069-200072486-20210318-2021\_008-DE



# SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE l'ILE DE MIRIBEL JONAGE

\*\*\*\*\*\*

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### COMITE SYNDICAL SEANCE DU 18 MARS 2021

N°: 2021-008

**OBJET:** Affectation du résultat 2020 – Budget principal du Symalim et Budget annexe

Navette fluviale

\*\*\*\*\*\*

Date de la convocation : Jeudi 11 mars 2021

Secrétaire de Séance : M. VIEIRA

\*\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

Nombre de délégué·e·s: 30	Présent·e·s : 25	en droits de vote	: 87,5
Nombre de droits de vote : 105	<b>Pouvoirs</b> : 4	en droits de vote	: 16,5
	Votanties · 29	en droits de vote	. 104

#### Liste des présent·e·s :

#### nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
METRO CLE DE L'ION	M. Benzeghiba	<u>5</u>
	Mme Creuze	5 + 5,5
	Mme Dehan	5
	MME FAUTRA	<del>-5</del>
	M. GOMEZ	5
	Mme Grosperrin	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	Mme Reveyrand	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
Conseil departemental Ain	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	Mme Terrier	1,5

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-069-200072486-20210318-2021\_008-DE

Lyon	M. Chapuis	<del>5,5</del>
	Mme Goust	5,5
Villeurbanne	M. Brissard	4
	M. Vermeulin	4
	MME GUILLAS (suppléante)	4
Décines-Charpieu	MME FAUTRA	3
	M. Alloin (suppléant)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
Vaulx-en-Velin	M. FISCHER	3
Jonage	M. BARGE	<del>2</del>
	M. MELLET (suppléant)	2
Miribel	M. LADOUCE	2
Beynost	M. Mancini	1
Jons	M. Desbrosses	1
Neyron	M. VINCENT	1
Nievroz	M. Thiebaut	1
Saint-Maurice-de-Beynost	M. Goubet	1
THIL	Mme Pommaz	1

## Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze M. Benzeghiba à Mme Reveyrand

Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)

M. Vincent à M. Quiniou

\*\*\*\*\*\*\*

#### Madame la Présidente expose,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du compte administratif pour le budget principal et chaque budget annexe.

## 1 / Le Budget principal du SYMALIM

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	5 388 891,33 €
Recettes (b)	5 588 705,69 €
Résultat de l'exercice (c= b-a)	+ 199 814,36 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 907 496,71 €
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	+ 1 107 311,07€

Investissement		
	Recettes N (a)	3 171 479,12 €
Recettes	Excédent N-1 investissement (b)	+ 406 357,30 €
	Recettes totales (c= a+b)	3 577 836,42 €
	Dépenses N (d)	3 205 297,97 €
Dépenses	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f= d+e)	3 205 297,97 €

# REÇU EN PREFECTURE le 30/03/2021 Application agréée E-legalite.com DE-069-200072486-20210318-2021\_008-DE

Solde d'exécution (g= c-f)		+ 372 538,45 €
Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire (h)*		+ 42 867,69 €
Résultat de clôture 2020 (i =g+h)		+ 415 406,14 €
Restes à	Recettes	132 464,00 €
réaliser	Dépenses	261 831,43 €
Solde (j)		- 129 367,43 €
Excédent de l'investissement 2020 (k= i+j)		+ 286 038,71€

<sup>\*</sup> les écritures de rattachement des ICNE 2016 (Intérêts courus non échus) n'ont pas été contrepassées sur le

compte 16884 de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Canal de Jonage lors de la fusion des trois Syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le comptable a comptabilisé sur l'année 2020 l'écriture comptable dans la comptabilité du budget principal du SYMALIM (opération non budgétaire) au débit du compte 16884 – annulation ICNE 2016 sur emprunt auprès des établissements financiers (42 867,69 €) et au crédit du compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisés (42 867,69 €).

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultat 2020	
Excédent de fonctionnement	1 107 311,07 €
Excédent d'investissement	286 038,71 €
Solde global de clôture 1 393 349,78 €	

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2020	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	1 107 311,07 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au	415 406,14 €
chapitre 001 (recettes)	

Le budget principal qui sera soumis à votre approbation lors du présent comité syndical, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2021.

#### 2 / Le Budget annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	259 276,40 €
Recettes (b)	256 115,39 €
Résultat de fonctionnement (c= b-a)	- 3 161,01 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	- 1 699,40 €
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	- 4 860,41 €

Investissement		
	Recettes N (a)	56 125,50 €
Recettes	Excédent N-1 investissement (b)	132 678,91 €
	Recettes totales (c= a+b)	188 804,41 €
Dépenses	Dépenses N (d)	157 980,15 €

# REÇU EN PREFECTURE le 30/03/2021

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-069-200072486-20210318-2021\_008-DE

		22725 402 5441510
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f= d+e)	157 980,15 €
Solde d'exé	cution (g= c-f)	+ 30 824,26 €
Dostos à	Recettes	0,00 €
Restes à réaliser	Dépenses	0,00 €
reanser	Solde (h)	0,00 €
Résultat de	clôture 2020 (i= g+h)	+ 30 824,26 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultat 2020	
Déficit de fonctionnement	- 4 860,41 €
Excédent d'investissement	+ 30 824,26 €
Solde global de clôture	+ 25 963,85 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2020	
Déficit de fonctionnement reporté au chapitre 002 (dépenses)	- 4 860,41 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au	+ 30 824,26 €
chapitre 001 (recettes)	

Le budget primitif qui sera soumis à votre approbation lors du présent comité syndical, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2021.

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats 2020 indiquées ci-dessus du budget principal du SYMALIM et du budget annexe Navette fluviale du Canal de Jonage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

> La Présidente Catherine CREUZE